



La Grande Braderie d'Herblay

Samedi 29 septembre 2018

Quartier des Bayonnes – place des Frères Lumières

BULLETIN DE RESERVATION

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Métrage réservé :

Prix :

Pièces à fournir

- photocopie de la pièce d'identité
 - justificatif de domicile
 - photocopie du Kbis + l'assurance RC pour les commerçants
- (L'exposant s'engage à respecter scrupuleusement le règlement de la Grande Braderie d'Herblay, dont il a pris connaissance et qu'il a signé).

Pour tous renseignements : 07 84 97 37 14

RAPPEL POUR LE STATIONNEMENT DES VEHICULES

Le stationnement des véhicules est interdit sur le site de la Grande Braderie d'Herblay entre 8h45 et 19h.

L'exposant doit stationner son véhicule sur les parkings extérieurs à la Grande Braderie d'Herblay, qui se trouve aux alentours (piscine, devant le lycée Montesquieu, les Naquettes...)

Attention : l'exposant doit impérativement se présenter le jour de La Grande Braderie d'Herblay avec l'original de son bulletin de réservation.

Signature de l'exposant :

Président du Comité des Fêtes

C. Cotrei

REGLEMENT DE LA GRANDE BRADERIE D'HERBLAY
Samedi 29 septembre 2018

- 1) **Horaires d'ouverture** : de 9h à 19h. Aucun véhicule ne pourra accéder sur le site avant 19h, sauf avis contraire des organisateurs.
- 2) **Prix** : 10€ le mètre linéaire avec un minimum de 4 mètres linéaires.
- 3) **Chèque de caution** : identique au montant de la réservation du chèque, qui sera restitué au départ de l'exposant si l'emplacement est libre de tout encombrant.
- 4) **Installation des stands** : entre 6h30 et 8h30. Il est formellement interdit de s'installer avant 6h30. Les accès aux portes d'immeubles et des commerces devront être laissés accessibles aux riverains.
- 5) **Emplacement** : l'exposant occupera l'emplacement prévu sur son bon de réservation sans déborder sur les emplacements voisins.
Aucune indemnisation ne sera due à l'exposant, si la Grande Braderie d'Herblay est annulée par décision de l'Etat. Dans ce cas seulement le montant de la réservation sera remboursée.
- 6) **Stationnement des véhicules** : aucun véhicule ne peut stationner sur le site de la Grande Braderie d'Herblay. Le stationnement s'effectue sur les parkings extérieurs (notamment parking piscine, devant le lycée Montesquieu, les Naquettes...)
- 7) **Inoccupation des emplacements** : tout emplacement réservé qui ne sera pas occupé à 8h45 sera proposé à un autre exposant. **Aucun remboursement ne sera effectué.**
- 8) **Interdictions** : il est interdit :
 - d'exposer des objets dangereux (produits toxiques, armes, etc...)
 - aux particuliers, de vendre des produits alimentaires
 - de se coller contre les vitrines des magasins, devant les portes ou passages vers les immeubles
 - de jeter quelque objet que ce soit sur la voie publique.
- 9) **Véhicules de secours** : un passage de 4 mètres pour les véhicules de secours est nécessaire sur la voie de circulation. Chaque exposant veillera à ce que son stand respecte ce passage.
- 10) **Assurance** : l'exposant devra s'assurer auprès de sa compagnie d'assurances qu'il est bien garanti en responsabilité civile par son contrat pour participer à ce type de manifestation.
- 11) **Responsabilité** : toute responsabilité des organisateurs est dérogée en cas de sinistre causé par la faute d'un exposant.
- 12) **Départ** : l'exposant devra repartir avec l'ensemble des objets qui n'aura pas été vendus. Il est strictement interdit de laisser quelque dépôt que ce soit sur l'emplacement réservé à la fin de la manifestation. A défaut, la caution ne sera pas restituée.
- 13) **Images** : l'exposant autorise l'organisateur à utiliser gratuitement les photos, images et films (pour tous les supports médias) pris dans le cadre de la Grande Braderie d'Herblay.

Signature de l'exposant
Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Président du Comité des Fêtes
C. Cotrel

